ASFAD – Maison Relais « Anne de Bretagne »

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

146 C rue de Lorient
35000 RENNES
Tél. 06 42 60 85 10

Sommaire

Préambule de Monsieur GAUTIER, Responsable de service ……..…..3

1- Présentation de la Maison Relais Anne de Bretagne 4
a) Le contexte 4
b) Les missions de la Maison Relais.....6

2- Le public accueilli 8

3- Les commissions d'admission 11
a) Les modalités d'attribution 12
b) L'arrivée à la Maison Relais.....12

4- Les professionnelles de la Maison Relais.....13
a) L'équipe professionnelle.....13
b) Les missions des salariés.....13
c) Le partenariat.....16

5- L'entretien des logements 16

6- Les temps collectifs et individuels.....17
a) Les temps individuels 17
b) Les temps collectifs 17

7- La période du confinement vécue par les résident.es.....23

Préambule

La Maison Relais dite « *Bretagne* » est officiellement devenue la « *Maison Relais Anne de Bretagne* » en 2020. Au cours de cette année, les deux travailleuses sociales ont œuvré pour accroitre le nombre de résidents jusqu'à un taux maximal en fin d'année. Ce taux d'occupation a en outre permis aux 2 professionnelles de passer à temps plein. D'autre part, au cours de cette année, début mars, j'ai pris le poste de Responsable de service, inoccupé depuis l'ouverture de la Maison Relais en mai 2019. L'accueil des professionnelles m'a permis de commencer à découvrir la Maison Relais dans de bonnes conditions et à nous adapter mutuellement à cette nouvelle collaboration. Puis, très rapidement, l'épidémie est venue bouleverser cette adaptation réciproque et le fonctionnement de la Maison Relais : arrêt des entrées et des sorties, mise en place du télétravail, gestion des angoisses des résidents, à distance, pour ne citer que ceux-là.

Les professionnelles se sont alors concentrées sur l'apaisement des résidents dont les angoisses ont été majorées par cette période de grande incertitude. Je noterais leur implication dans l'accompagnement des résidents, leurs demandes de venir toujours plus sur site, les solutions trouvées pour rester présentes auprès d'eux malgré leur absence physique. Les professionnelles m'ont d'ailleurs alerté à juste titre de la nécessité (absolues pour certain.e.s résident.e.s), de reprendre des animations collectives.

La Maison Relais aura contribué à l'effort associatif en mettant à disposition deux logements pour les résidents de l'Asfad positifs à la Covid et devant s'isoler.

Alors, cette première année en commun n'aura pas offert de conditions idéales, mais le professionnalisme des travailleuses sociales et leur envie de travailler à plusieurs auront facilité une collaboration de service permettant à la Maison Relais Anne de Bretagne de remplir ses missions auprès des résident.e.s.

Alexis GAUTIER,

Responsable de service.

1- Présentation de la Maison Relais Anne de Bretagne

La Maison Relais a été baptisée en 2020 « *Anne de Bretagne* ». Un projet signalétique a été réalisé afin de bien identifier les lieux et les locaux. En effet, la Maison Relais Anne de Bretagne partage le bâtiment avec deux services : service d'Ateliers d'Aide à la Vie Active (AAVA) et un service accompagnant des mineurs non accompagnés (MNA).
Durant cette année particulière de crise sanitaire, le service a tourné au ralenti de mi-mars à mi-mai. Après une reprise « à la normale » l'été, nous avons dû faire face à de nouvelles restrictions dans le quotidien à la Maison Relais depuis octobre. Entre le télétravail et la présence sur site, nous avons, tant bien que mal, instauré une continuité de service. Les accueils, les rencontres partenariales, la vie du collectif ont été « en suspens » pendant près de trois mois. La vie à la Résidence a été éprouvante, tant pour les locataires que pour les professionnelles. Les travailleuses sociales ont dû s'adapter à une autre forme de travail et de relation. C'est pourquoi, en fin de rapport d'activité, nous allons faire un focus sur la vie pendant le confinement et après le confinement : les aspects négatifs et positifs de cette période.

Même au ralenti, la Maison Relais Anne de Bretagne a assuré les accueils (visites de la Maison Relais, entretiens de pré-admission, rencontre partenariales, organisation des nouvelles entrées de résident.e.s) durant la période estivale. En effet, la Maison Relais n'étant pas « à plein », nous avions pour objectif de compléter les effectifs de la Maison Relais afin d'être en conformité avec notre agrément. En cette fin d'année, la Maison Relais compte 9 hommes, 9 femmes et un enfant.
Deux appartements sont pour le moment réservés pour accueillir des personnes suspectées ou ayant contracté la Covid19.

La Maison Relais Anne de Bretagne n'est pas encore au complet au 31 décembre 2020 ; il reste 1 logement famille soit 2 places.

Pour rappel, la Maison Relais est constituée de 20 logements : 17 studios de 15 m^2 à 19 m^2 et de 3 logements famille de 28 m^2.

a) Le contexte

« La circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux Maisons Relais reste le texte de référence en matière de Maison Relais. Son but est « d'engager le développement d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion » [1]. La Maison Relais a pour vocation de loger des personnes isolées à faibles ressources. Elle met à disposition des logements privatifs confortables et indépendants ainsi que des parties communes. Les conditions d'habitat offrent un cadre de vie chaleureux, sécurisant et convivial.

Il s'agit pour chaque Résident.e, non seulement de disposer d'un chez-soi, mais aussi de vivre ensemble dans une communauté de soutien.

Les Résidents.es peuvent s'y installer de façon durable dans le temps. En effet, il n'y a pas de durée de séjour définie.

Un état des lieux est effectué à l'entrée et à la sortie du logement. Une souscription à une assurance habitation ainsi qu'un dépôt de garantie (équivalent à un premier mois de loyer) sont demandés à l'arrivée de chaque Résident.e.

Le logement ou partie privative : T1 ou T1 bis avec salle d'eau (douche, lavabo, WC) et kitchenette équipée (frigo, ensemble meuble évier et plaques de cuisson, un four micro-onde, placards de rangement).

Le logement est meublé : un lit gigogne avec rangements, une commode et/ou armoire, une table, deux chaises, une télévision.

La redevance des logements peut varier :

- 400 € pour un T1
- 500 € pour un T1 bis (logement famille).

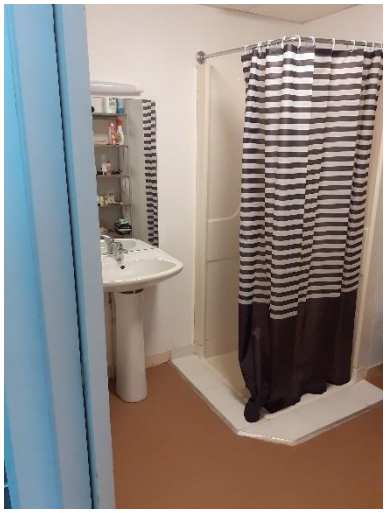

Les charges ne sont pas incluses dans le loyer, elles s'élèvent à 30 € de frais supplémentaires. Elles comprennent le chauffage, l'électricité, l'eau, les contrats d'entretien (VMC, chaudière…), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des prestations annexes (le contrat d'entretien des logements).

Les espaces collectifs :

- La buanderie : une participation financière est demandée aux résident.e.s pour avoir accès à la buanderie. Chaque résident.e doit régler la somme de 1,50 € pour bénéficier des 2 lave-linge et des 2 sèche-linge pendant un créneau de 4 heures ;
  Durant la crise sanitaire, la buanderie est restée pendant trois mois en accès libre afin de favoriser un entretien du linge courant et d'éviter le plus possible les contacts avec les professionnelles. Nous avons pu remarquer des débordements en terme d'entretien et d'équité quant à l'utilisation de la buanderie. Nous avons dû intervenir à de nombreuses reprises. Dès le dé-confinement, cela nous a permis de créer une nouvelle organisation de créneaux fixes pour chaque résident.e., qui satisfait tout le monde.

- La salle collective : après de nombreux travaux en 2019 et 2020, la salle collective est équipée d'une cuisine aménagée, d'un coin salon et d'un espace bibliothèque afin de pouvoir réaliser des temps individuels et collectifs. A la demande des résident.e.s, il est prévu de créer un espace informatique en 2021. Durant la période estivale, nous avons profité du dé-confinement pour aménager la salle avec des équipements neufs et adaptés. Nous n'avons malheureusement pas pu avancer sur la décoration des espaces collectifs avec la participation des résident.s. Nous espérons réaliser ces projets en 2021.

  La salle collective a été fermée pendant la 1er période de confinement. Durant la 2ème période de confinement, elle a pu être ouverte sur demande, maximum 2 personnes avec des règles sanitaires strictes (lavage des mains, désinfections des surfaces touchées, pas de nourriture, ni de café, port du masque obligatoire).

  Ce lieu a aussi permis aux professionnelles d'y prendre leur pause déjeuner mais aussi d'y organiser tous les rendez-vous avec les partenaires extérieurs ou bien encore les rendez-vous en individuel avec les résidents.es (bureau des professionnelles trop petit pour être à plus de 2).

b) Les missions de la Maison Relais

- ***La convivialité et l'autonomie***
  Cette structure permet aux Résident.es de prendre le temps qu'ils/elles souhaitent pour se reconstruire, se stabiliser ou poursuivre sereinement leurs projets en retrouvant un cadre régulier, un environnement collectif porteur susceptible de rompre l'isolement et la solitude.

  Un minimum d'autonomie est demandé pour assurer les actes de vie la quotidienne en étant accompagné par les travailleurs sociaux : savoir faire les courses, se préparer à manger, nettoyer son logement, laver son linge…

- ***La protection***

  Dans le but d'assurer la sécurité et de veiller aux allées et venues des personnes n'habitant pas la Maison Relais, les résident.es sont informés que le site est sous surveillance vidéo. Cela permet généralement de rassurer le public accueilli et/ou de limiter le phénomène « d'envahissement du logement » qu'il peut aussi rencontrer. De plus, chaque logement est équipé d'un visiophone.

  Le service de médiation OPTIMA intervenait le soir à partir 19 h jusqu'à 1h. Il a malheureusement dû arrêter ses missions au niveau de l'Asfad depuis juillet 2020. Nous espérons que cette offre qui permettait à certain.es résident.es une écoute, l'apaisement de certaines angoisses ou encore de la médiation entre voisins puisse reprendre en 2021.

- ***L'accompagnement à la Maison Relais***

  A la Maison Relais, les professionnelles sont polyvalentes : accompagnement vers et dans le soin, le logement, le budget, l'alimentation ou encore l'hygiène. Les professionnelles sont très complémentaires, elles partagent de nombreuses missions.

  Afin de mieux vous présenter notre travail au quotidien, voici un exemple d'une journée type :

  - ✓ Lors de notre arrivée chaque matin à 9h, il est fréquent qu'un ou une résident.e nous attende au bureau pour avoir un renseignement ou bien encore pour demander la clé de la buanderie ;

  - ✓ Dans la journée, nous avons divers rendez-vous, comme des visites de la Maison Relais pour un futur Résident, un rendez-vous de pré-admission, ou encore des rencontres avec des partenaires extérieurs. Des temps institutionnels peuvent se greffer (réunions de service ou de Pôle) ou bien des instances partenariales (synthèse, CADEM, commission SIAO…) ;

    Dans ce même temps, nous gérons les besoins des résident.es en priorisant le mieux possible les urgences. Nous pouvons, par exemple, intervenir pour des problèmes liés à la consommation excessive d'alcool ou autres toxiques, des conflits de voisinage, des crises d'angoisses ou de décompensation ou, de manière plus habituelle, pour une démarche administrative ou un besoin de discuter.

  - ✓ Chaque semaine, deux ou trois animations sont organisées selon les envies des Résidents (sauf période de mesures sanitaires renforcées liées au confinement Covid). Par exemple, un repas à la résidence, une journée plage, une sortie au bowling ou encore une balade.

    Nous avons également à traiter de nombreux appels téléphoniques ou mails de nos multiples partenaires en lien avec les différents projets des résident.es.

    Le bâti de la Résidence Bretagne étant relativement ancien et nécessitant des travaux, une charge de travail technique quasiment journalière nous incombe (panne de chauffe-eau, dysfonctionnement de volets, panne d'ascenseur, coupure antenne de télévision, gestions/liens des différentes entreprises intervenantes…).

    Nous assurons également nos obligations mensuelles en terme de gestion locative pour la CESF et de la bonne utilisation des logements pour la TISF.

2- Le public accueilli

Au 31 décembre 2020, la Maison Relais Anne de Bretagne comptait 18 résident.e.s et 1 enfant. Nous notons une parité dans l'accueil : 9 femmes et 9 hommes sur les 18 adultes.

Nous comptons deux départs en 2020, une personne a été relogée dans le parc social en août. L'autre résidente est partie vivre chez un tiers en septembre. Les deux logements ont déjà trouvé preneur.

Malgré la période de suspension des nouvelles entrées (3 mois), nous avons réalisé 26 visites de la Maison Relais dont 15 qui ont débouché sur un rendez-vous de pré-admission pour un passage en commission. Nous avons accueilli cinq personnes en 2020 parmi ces candidatures.

Les statistiques des personnes accueillies au cours de l'année 2020 :

- La moyenne d'âge des Résidents.es est de 44 ans, ce qui correspond à la moyenne francaise des personnes logées en Maison Relais.

La situation familiale

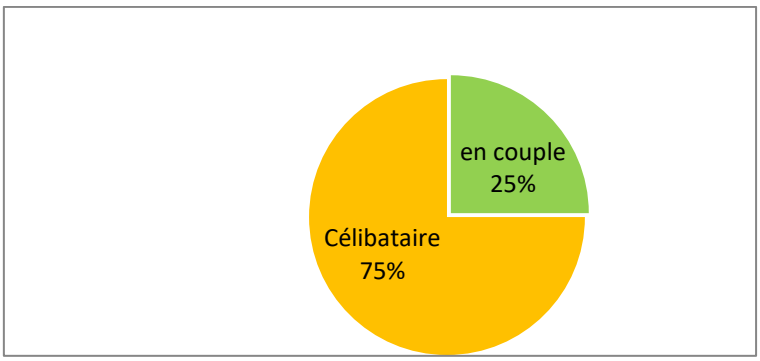

La quasi-totalité des personnes logées est isolée (célibataire). Un couple est accueilli à la Maison Relais. Deux autres résidents sont en couple avec une personne extérieure à la Maison Relais.

L'entourage

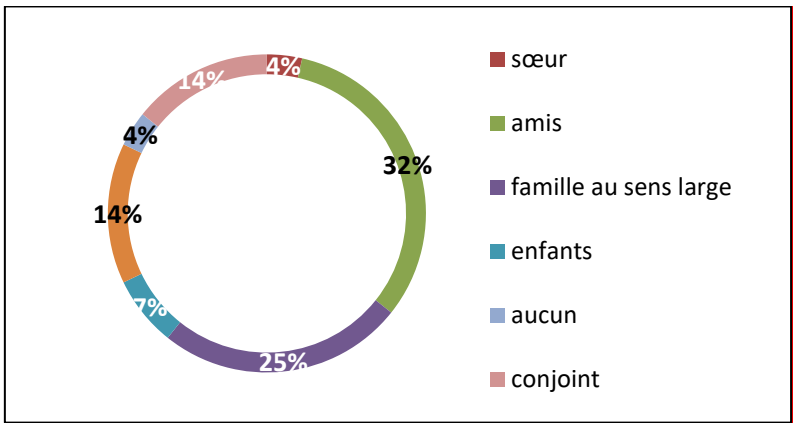

Les résidents.es sont, en grande partie, en lien avec leur famille. Seulement 4% d'entre eux/elles sont isolé.es. Pour la moitié, un réseau de relations autre que familial, existe.

La situation antérieure

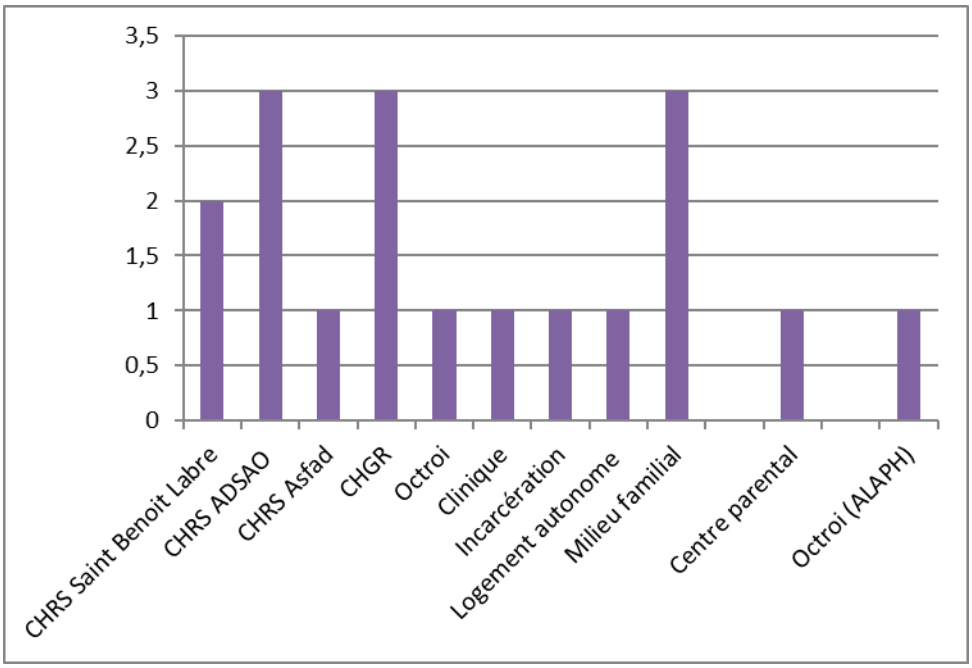

Comme en 2019, nous notons une perméabilité entre la Maison Relais, les CHRS de Rennes et le CHGR. En effet, cela correspond à la moitié de notre public accueilli.

Les situations de logement antérieures font apparaître une grande fragilité des parcours résidentiels des personnes.

L'origine territoriale

La grande majorité des résidents.es habitait sur Rennes avant leur entrée. Trois personnes viennent de l'extérieur de Rennes.

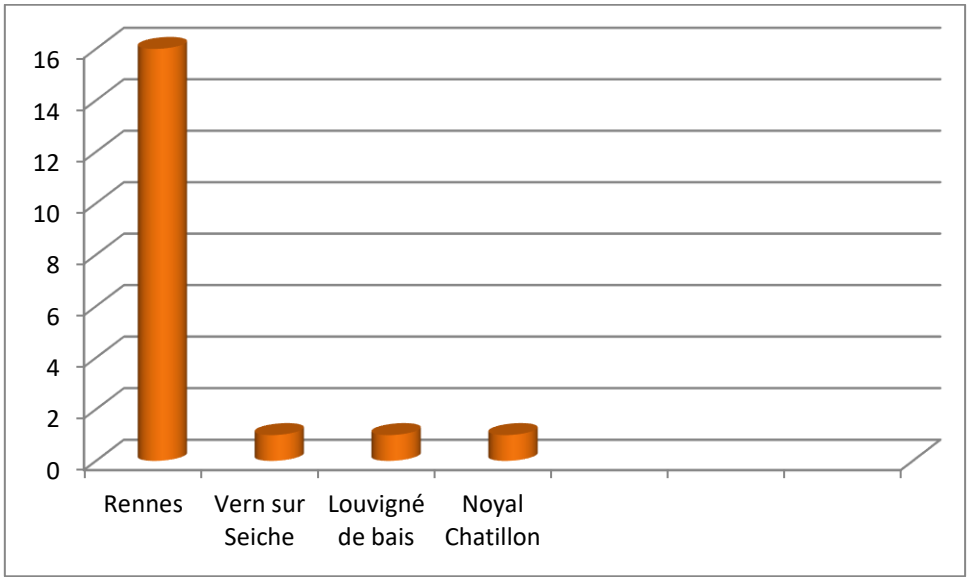

Les ressources

La majorité des résident.es est sans activité professionnelle. 78% des résident.es perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou bien le Revenu de Solidarité Active (RSA). Une personne travaille en intérim et une résidente entrée en décembre 2020 est en CDDI.

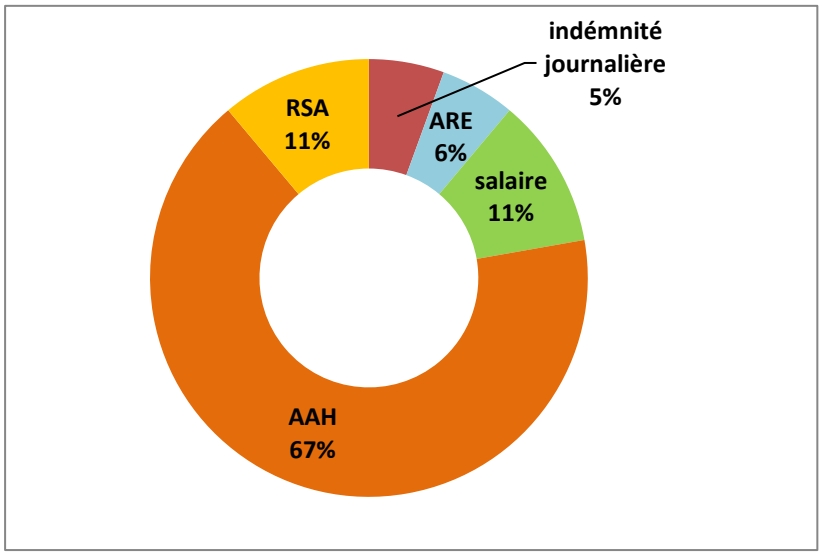

L'(es) enfant(s) à charge/non à charge des résidents.es

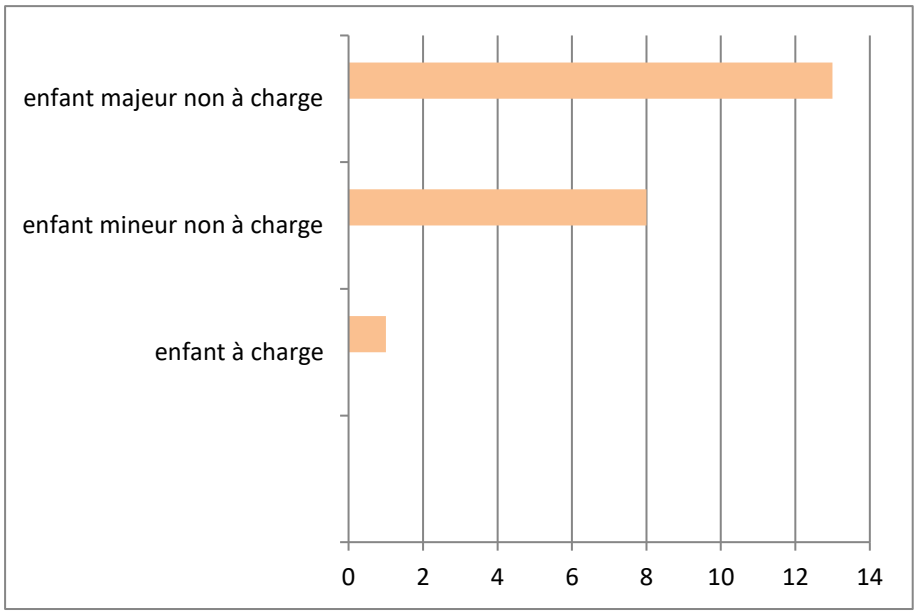

Un enfant est présent à la Maison Relais Anne de Bretagne en 2020.
Concernant les enfants mineurs non à charge, 1 enfant vit chez sa grand-mère et 3 sont placés en familles d'accueil.

La relation entre l'enfant et son parent est très différente pour chaque situation :

- Visites médiatisées pour 2 personnes
- Visite dans la famille

Les référents extérieurs

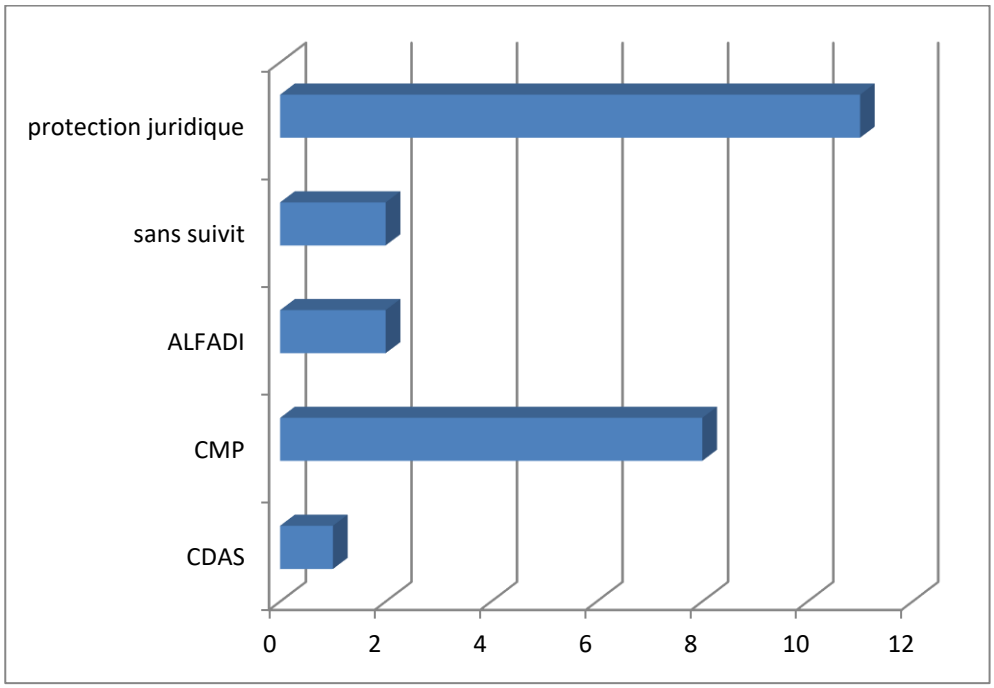

En 2020, nous notons qu'un grand nombre des réidants.es a un suivi CMP ou une mesure de protection juridique. Une personne peut cumuler plusieurs accompagnements. Par exemple, un accompagnement par le CMP couplé avec une curatelle renforcée.

3- Les commissions d'admission

En 2020, une nouvelle organisation a été testée pour les commissions d'admission.

En effet, le SIAO en lien avec la CLH a voulu regrouper toutes les Maisons Relais du territoire afin d'organiser une commission unique. Le but est de confronter notre pratique, d'échanger sur les situations, de croiser nos regards et de prononcer une décison commune et partagée sur l'orientation Maison Relais. Les Maisons Relais restent décisionnaires quant à l'admission définitive.

Les personnes représentées à cette commission unique SIAO sont :

- DDCSPP
- Commission Locale de l'habitat (CLH)
- SIAO
- Les Maisons Relais du terriroitre rennais (travailleurs sociaux et/ou responsables)
- Le CHGR
- Un ou plusieurs bailleurs sociaux.

Concernant l'Asfad, les deux travailleuses sociales et le Responsable de service font en sorte d'être toujours présents ensemble à la commission.

Cinq commissions Maison Relais ont eu lieu en 2020.

Pour la Maison Relais « Anne de Bretagne », 11 dossiers ont été présentés et la commission qui a prononcé 6 accords, 5 refus et 1 personne admise sous conditions puis refusée car n'a finalement pas répondu aux demandes conditionnant son entrée.

Les motifs de refus sont divers :

- raison financière
- raison de santé
- manque d'autonomie
- raison de sécurité et de protection.

a) Les modalités d'attribution

Avant toute demande, la personne visite la Maison Relais avec une des deux professionnelles de la résidence. Nous lui expliquons le principe de ce lieu de vie semi-collectif et son organisation. Elle visite les espaces collectifs (cuisine, buanderies) et nous lui faisons visiter un logement vide. Ce premier contact a pour but d'amener la personne à se projeter dans une éventuelle entrée à la Maison Relais, avec ses fonctionnements propres.

Si la personne souhaite poursuivre sa démarche de demande de Maison Relais, et donc que son dossier passe en commission d'admission, elle doit instruire un dossier de Relogement Social Prioritaire (RSP) à destination de la Commission Locale de l'Habitat (CLH) de Rennes Métropole. Divers documents administratifs lui sont demandés.

Dans un second temps, après validation de la CLR, les deux professionnelles de la Maison Relais rencontrent de nouveau la personne demandeuse avec le travailleur social qui l'a aidée à instruire sa demande auprès de la CLH. Lors de cette rencontre, le contrat d'accueil lui est expliqué et diverses questions sont posées afin de connaitre sa situation et restituer au mieux sa demande et son parcours lors de la commission.

b) L'arrivée à la Maison Relais

Lorsque la Commission émet un avis favorable pour l'entrée d'une personne à la Maison Relais, elle est contactée pour organiser son entrée. Un rendez-vous est alors fixé pour effectuer toutes les démarches : vérification de la souscription d'une assurance habitation, du paiement du dépôt de garantie et du premier loyer puis signature du contrat de résidence et du Règlement de fonctionnement.

Enfin, nous procédons à l'état des lieux et l'inventaire du logement attribué à la famille. En fonction de la personne, nous pouvons organiser cette contractualisation en deux rencontres pour que son entrée à la Maison Relais se fasse progressivement.

Concernant l'emménagement du nouveau / de la nouvelle résident(e) nous demandons au travailleur social, référent extérieur, d'organiser cette étape avec la personne et son entourage. Les professionnelles de la Maison Relais se tiennent à disposition pour aider à l'installation de la personne dans le logement, soutien qu'elles apportent durant la semaine qui suit son entrée.

4- Les professionnelles de la Maison Relais

a) L'équipe professionnelle

La Maison Relais se compose de 2 professionnelles : une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) et une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Chaque professionnelle est à temps plein depuis l'été 2020 en lien avec l'augmentaion du nombre de personnes accueillies à la Maison Relais.

Le Responsable de service est arrivé en mars 2020, dans un contexte de confinement lié à la crise sanitaire.

Cette année, le Responsable de service a convoqué 4 personnes dont 1 résident à plusieurs reprises, pour rappeler le cadre de la Maison Relais.

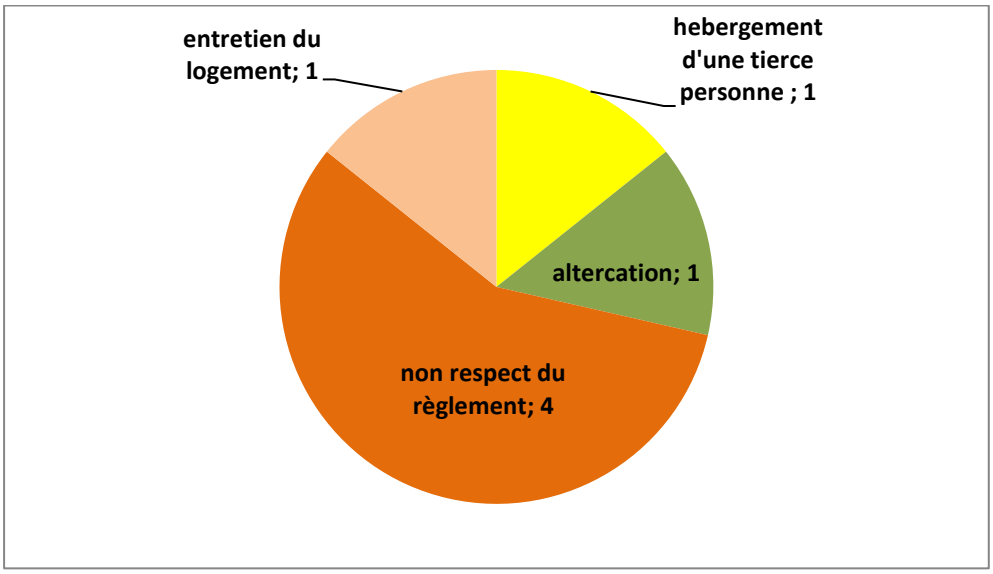

b) Les missions des salariées

De manière générale, les salariées sont présentes à la Maison Relais du lundi au vendredi de 9h à 17h30. Elles effectuent ensemble une « soirée » par semaine, le mardi, assurant une présence à la résidence de 12h30 jusqu'à 21h. Chaque professionnelle est présente un samedi par mois de 10h à 15h30. pour favoriser les animations collectives et le lien entre les résidents.

Les temps de présence des professionnelles ont été réajustés par l'Asfad au vu du contexte sanitaire pour répondre au mieux aux recommandations gouvernementales.

Les travailleuses sociales ont en partie des missions communes et des missions propres à chacune, selon leur métier de base. Il s'agit pour les professionnelles d'accompagner les résident.es dans leurs démarches et leur permettre de se reconstruire, sans se substituer aux référents extérieurs.

Les missions communes :

L'accompagnement se veut de proximité c'est-à-dire qu'il s'agit d'accompagner les personnes dans leur vie quotidienne. La CESF et la TISF sont toutes les deux référentes de chaque Résident.

Elles peuvent par exemple l'une comme l'autre, accompagner une personne à un rendez-vous médical, au Tribunal ou encore pour les aider à faire leurs courses.

Cet accompagnement au quotidien favorise le lien de confiance entre les professionnelles et les Résidents. Ce sont des temps qui ne sont pas contractualisés mais à la demande de la personne. Toute cette dimension d'accompagnement, de création du lien en Maison Relais est réalisée avec les attentes et les besoins des personnes pour être au cœur des envies du Résident.

Cette confiance se tisse par l'échange, l'écoute, les visites à domicile et les temps collectifs qui permettent de créer un lien privilégié, le bien-vivre ensemble et le bien-être à la Maison Relais.

Cet accompagnement de proximité a pour but de développer les capacités à habiter, à se repérer dans le temps et dans l'espace, d'être un soutien dans des moments difficiles. La régulation de la vie en groupe ainsi que la médiation sont portées par les deux professionnelles.

Les Travailleuses Sociales de la Maison Relais mettent également en place des activités/temps extérieurs afin de développer l'insertion dans la cité et/ou l'exercice de la citoyenneté. Ces temps peuvent être proposés de manière collective ou en individuel.

Par exemple, aller à une exposition pour favoriser l'accès à la culture, amener la personne à des cafés-rencontres pour faciliter le lien avec les autres, aller au restaurant, à la piscine ou bien encore au cinéma car les personnes vivant en Maison Relais ne se l'autorisent pas toujours.

La CESF et la TISF sont un lien facilitateur entre les Résidents et leurs référents extérieurs. Par exemple, l'envoi de mails ou bien l'organisation de rencontres au sein de la Maison Relais favorise l'accès aux droits et l'autonomisation. C'est un travail de mise en réseau, d'interface, entre la vie à la Maison Relais et le monde extérieur.

Les professionnelles veillent toutes les deux à l'orientation des dispositifs de droit commun. Il s'agit dans ces cas-là d'accompagner la personne à un rendez-vous CDAS ou PMI pour favoriser la prise de contact. En effet, ces rendez-vous peuvent être anxiogènes et notre présence permet de les rassurer et de faciliter le lien.

En Maison Relais, il n'y a pas de temporalité. Elle représente une étape constructive, afin de reprendre confiance en soi, confiance en les autres. Cela permet de retrouver une forme d'autonomie et quand la personne se sent prête à partir dans un autre logement/dispositif, elle connaît mieux les différentes structures pouvant convenir à sa situation/ problématiques.

Les spécificités de leurs missions :

Voici un exemple de projet travaillé de manière complémentaire par la CESF et la TISF auprès des Résidents : les deux professionnelles peuvent travailler simultanément avec un Résident sur deux problématiques comme l'alimentation et le budget, mais de différentes façons. Nous pouvons proposer des temps de cuisine en individuel ou en collectif afin de travailler l'équilibre alimentaire mais surtout d'apprendre à cuisiner, donner l'envie de manger sainement. L'accompagnement aux courses en passant de la réalisation d'une liste des produits manquants, à l'accompagnement dans le magasin avec un budget dédié et à la réalisation d'un menu.

Concernant le budget, la CESF utilise des outils facilitant la construction d'un budget hebdomadaire/mensuel. La TISF, quant à elle, réalise la liste de courses ou le tri des papiers au domicile pour faciliter cette organisation.

Il y a deux missions pour lesquelles les professionnelles mettent en place les spécificités de leurs formations respectives :

La gestion locative, c'est-à-dire de l'entrée dans les lieux du Résident jusqu'à sa sortie, est gérée par la CESF. Elle est gestionnaire des effectifs entrants et sortants de la Maison Relais en interne (service gestion locative, comptabilité, direction, service technique de l'Asfad) et en externe (SIAO, CLH, DHS, DDCSPP, CAF).

Elle s'occupe notamment de la contractualisation avec les Résidents et est porteuse à ce moment-là de les informer de leurs droits et de leurs devoirs au sein de la Maison Relais, conformément au Règlement Intérieur qu'ils signent.

La capacité à habiter s'évalue notamment par le paiement de la redevance. Les Résidents n'ont pas de contrat annexe comme l'électricité ou l'eau à régler puisque les charges sont comprises dans le loyer. La CESF s'appuie sur cette configuration pour travailler plus facilement le budget ou bien encore les économies d'énergie.

L'établissement de la redevance mensuelle est également réalisé par la CESF en lien avec le service comptabilité de l'Asfad, la CAF et les partenaires extérieurs (curateurs).

Elle est responsable de la bonne tenue de la caisse avec la production d'un compte rendu mensuel.

La TISF utilise notamment son expertise technique en ce qui concerne la vie dans le logement.

Pour ce faire, elle organise des visites mensuelles permettant d'évaluer avec la personne la bonne utilisation et l'entretien courant du logement. Pour appuyer cette démarche une visite technique annuelle est réalisée avec le Responsable technique de l'Asfad.

Afin de garantir cette mission, elle utilise des outils qui sont supports pour l'état du logement et/ou réparation à effectuer en cours de séjour et pour l'état des lieux de sortie.

De cette manière, elle veille également au respect des droits et devoirs des locataires.

c) Le partenariat

Les professionnelles de la Maison Relais participent tous les deux mois à des séances d'analyse de la pratique animées par une Psychologue avec différents collègues, travaillant également en Maison Relais ou résidences d'accueil dans le département et gérées par plusieurs associations :

- AIS 35
- Habitat et Humanisme
- ALFADI
- Saint Benoit Labre
- UDAF 35
- Asfad

L'équipe de la Maison Relais travaille en réseau avec plusieurs acteurs locaux :

- liés au logement : RENNES METROPOLE, DHS, CLH, SIAO
- liés à l'accompagnement social global : le CDAS de Cleunay, les organismes de protections (ATI, APASE..), ALFADI
- liés au soin, à la santé : le CMP Les Colombes et autres CMP, le cabinet infirmier de secteur, les médecins traitants…
- liés aux orientations en Maison Relais : les divers CHRS rennais, l'ALAPH, CHGR…

Les Maisons Relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne sont toutes les deux adhérentes à l'UNAFO.

Au vu de la crise sanitaire, les formations prévues en 2020 auxquelles devait participer les travailleuses sociales ont été annulées ou reportées à 2021.

5- L'entretien des logements

La TISF effectue des visites mensuelles dans chaque logement. Elle prend rendez-vous avec les personnes, et selon l'autonomie, les accompagne plus ou moins dans les gestes et l'organisation des tâches du quotidien.

Lors de ces visites, la TISF à une vigilance sur la sécurité et l'hygiène des logements. Elle s'assure avant tout du bien-être de la personne et de l'appropriation de son logement. La Maison Relais est son lieu de vie pérenne. Il est donc important de repérer s'il y a un besoin particulier ou une difficulté à habiter.

Durant la première période de confinement, les visites à domicile ont été suspendues et des temps d'écoute sur ces moments programmés ont été proposés. Ces visites au domicile ont repris dès mi-mai à la demande des résidents.es, dans le respect des consignes de sécurité. Ces visites ont davantage permis de renouer le lien en présentiel avec les résident.es que de vérifier l'entretien du logement. Avec l'arrêt de ces visites pendant près de trois mois, nous avons noté l'importance de ces moments qui constituent une opportunité pour rester en lien avec les résident.es et ainsi assurer un contact régulier avec eux. Elles constituent également un outil permettant d'être au plus près des besoins du quotidien. Pour les personnes qui ont des difficultés à solliciter les professionnelles, ces moments permettent la continuité ou la reprise de l'accompagnement en lien avec leurs projets de vie.

Interventions techniques

En 2020, nous avons pu acter la possibilité pour les professionnelles de la Maison Relais de faire appel au service Maintenance de l'Asfad. S'agissant de logements autonomes, il est convenu que les agents de Maintenance de l'Asfad interviennent lorsque le/la locataire et les travailleuses sociales de la Maison Relais n'ont pas pu résoudre le problème.

6- Les temps collectifs et individuels

a) Les temps individuels

Des temps individuels sont proposés aux résident.e.s qui le souhaitent. Certaines personnes ont encore des difficultés ou de l'appréhension à participer à des temps collectifs, c'est pourquoi nous proposons ces temps privilégiés.

Ces temps individuels ont été très nombreux en 2020 pour suppléer aux temps collectifs non autorisés dans le cadre des restrictions liées à la covid, comme les repas partagés ou les temps d'échanges autour d'un café.

Ces moments privilégiés permettent d'accompagner les résident.es à faire des achats pour le logement, par exemple, ou bien encore travailler leur budget mensuel avec des outils ludiques. Ces temps peuvent aussi être des moments de plaisir, comme aller à la piscine, cuisiner ou bien aller se promener.

b) Les temps collectifs

En 2020, nous avons pu finir l'installation de la salle collective. En effet, les travaux d'agrandissement ont abouti. Nous avons maitenant un espace lecture avec une bibliothèque, un espace télé, DVD et une cuisine aménagée. Cet espace, dès son ouverture, a été investi par les résident.es pour une pause café ou bien pour regarder la télévision.

Malgré la période de crise sanitaire, nous avons essayé de maintenir les animations collectives quand les conditions le permettaient tout en limitant le nombre de participants à 6 personnes maximum. Bien sûr, nous avons dû renoncer à toute activité ne permettant pas le port du masque ni la distanciation sociale (repas partagés, atelier bien-être…).

A l'été 2020, nous avons organisé des sorties à l'extérieur sans masque et à bonne distance.

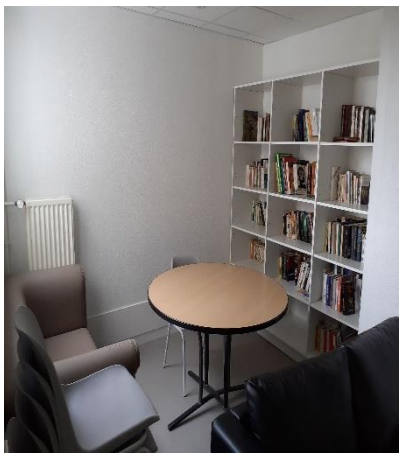

Pendant les périodes de déconfinement, nous avons pu organiser quelques activités collectives :

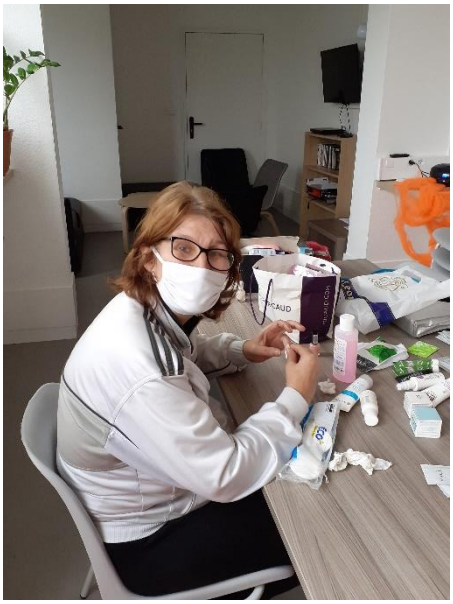

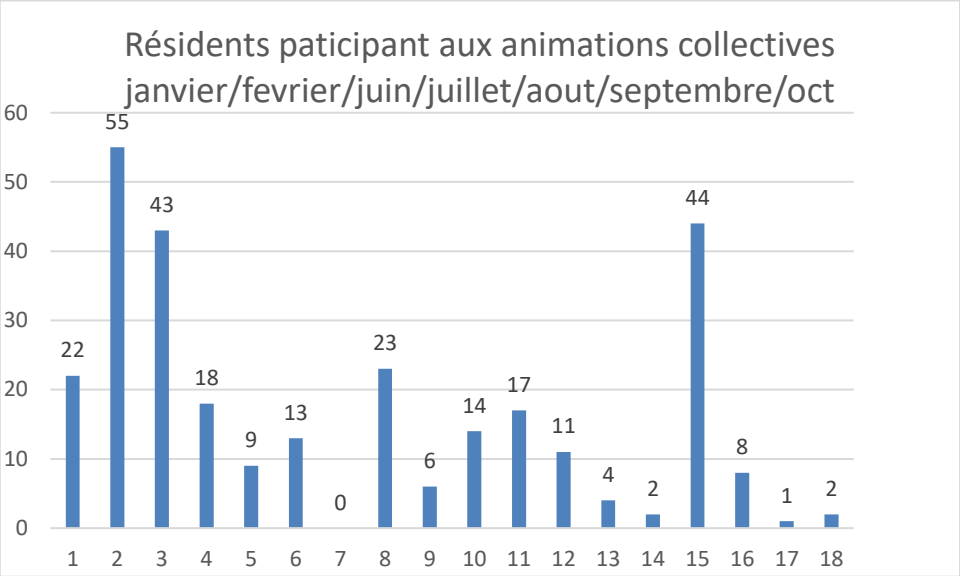

Sur 18 résidents présents au cours de cette année 2020, nous notons une participation de toutes les personnes sauf une qui préparait sa sortie.

Certain.es résident.e.s viennent à toutes les animations, notamment une personne qui a participé à 55 animations en 7 mois.

Le but des animations collectives n'est pas de proposer des activités pour l'ensemble des résident.es mais d'avoir des temps privilégiés avec un groupe de personnes en fonction de leurs souhaits d'activités, de leurs centres d'intérêts.

Avant le contexte covid, depuis mars 2020, les professionnelles proposaient en général deux temps collectifs par semaine. La soirée du mardi et les deux samedis mensuels travaillés constituaient alors des moments opportuns pour proposer des activités de groupe au sein de la résidence (dîner, jeux de société, atelier esthétique…). Les professionnelles proposaient également des activités extérieures en journée pendant la semaine et essayaient d'organiser des sorties à la journée une fois par mois (exemples : journée à Saint Lunaire avec pique nique sur la plage ; journée à Tremelin, à Dinan…). Nous espérons retrouver cette dynamique au plus vite pour 2021 car les résident.es sont très en demande.

Avant la crise sanitaire, en début d'année 2020, les temps de petits déjeuners /café du matin ont bien fonctionné : sur 14 personnes présentes à la Maison Relais, 9 personnes sont venues régulièrement sur le premier trimestre.

Dans le même sens, les « fêtes » d'anniversaire ont pu réunir 10 personnes sur 14 présents.

Les repas collectifs ont aussi fait l'unaniminité en ce début d'année 2020 car 6 à 8 personnes sur 13 présents à la Maison Relais ont participé à ces 4 temps.

Le planning d'animations est distribué tous les mois aux résident.es. Les professionnelles essayent de proposer des activités en fonction des événements de l'année et des saisons : repas de fin d'année en décembre, galette des rois en janvier, patinoire en hiver, balades, pique-nique et sorties à la mer en période estivale, etc.

Chaque résident.e. doit s'inscrire à l'activité à laquelle il/elle souhaite participer en indiquant son nom sur le tableau joint à l'affiche « Activité » au niveau du bureau des professionnelles. Cela permet aux travailleuses sociales d'organiser au mieux ces moments et de prévoir le budget nécessaire.

Nous avons comme projet avec les Résidents.es de créer/choisir ensemble l'aménagement et la décoration de notre salle collective en 2021 car ça n'a malheureusement pas été possible en 2020 (covid).

Le Comité des résident.es

Afin que les Résidents.es puissent avoir un lieu de parole concernant la vie à la Maison Relais, un Comité de résident.es se réunit une fois par trimestre. En 2020, il n'y a eu que trois Comités organisés du fait de la pandémie en janvier, mars et septembre.

Ce lieu d'échanges permet à chacun de s'exprimer avec les professionnelles sur tout ce qui concerne la Maison Relais :

- animations collectives, projets partenariaux en cours ou à venir… ;
- recherche de solutions communes en cas de problèmes (bruit, vie collective…) ;
- organisation collective de l'utilisation et de l'entretien des parties communes ;
- tout autre sujet relatif à la communauté.

L'année 2020 a été marquée par l'élection des 2 représentants des résident.es. Cette nomination a favorisé l'organisation des comités de résidents en cette année de pandémie. En effet, nous ne pouvions pas nous réunir avec tous les résident.es pour des raisons de distanciation sociale à partir du mois de mars 2020.

Un compte rendu de chaque Comité est rédigé et envoyé à tous les résidents.

Le Conseil de concertation

Le Conseil de concertation n'est pas encore mis en place du fait de la situation sanitaire.

« L'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux) retient plusieurs niveaux de participation, par ordre croissant d'implication des usagers :

- *l'expression et la communication : s'exprimer, c'est faire reconnaître quelque chose par le langage. Il s'agit donc de l'affirmation de soi par la prise de parole, sans préjuger de la portée de cette action sur son environnement ;*
- *La consultation a pour objet de susciter des discussions à travers la participation des personnes au processus, donc d'obtenir de leur part des éléments avant d'effectuer des choix, la décision prise n'étant toutefois pas obligatoirement liée aux points de vue émis ;*

- *La concertation est le fait d'associer les personnes participant dans la recherche de solutions communes ;*
- *La co-décision enfin, vise le partage de la décision entre les intervenants. Elle implique la négociation pour parvenir à une résolution commune »* [2]*.*

Le Conseil de concertation, tel que nous l'avons défini au niveau de l'Asfad, a pour objectif de traiter des questions relatives :

- au Règlement de Fonctionnement ;
- à la vie quotidienne de la Maison Relais et son entretien et qui ne peuvent être traitées en Comité des résident.es ;
- à la nature et au prix des services rendus ;
- aux projets de travaux.

Un membre du Conseil d'Administration de l'Asfad est membre de ce Comité.

7- La période du confinement vécue par les résident.e.s

De notre point de vue, nous avons constaté un « mauvais vécu » de la période de confinement lié à la covid 19 en mars 2020. En effet, nous avons noté une dégradation générale de l'état de santé des résident.es (psychique, psychologique, physique…). Cela s'est notamment traduit par des rechutes dans la consommation de toxiques (alcool, drogue, surconsommation de médicaments), des décompensations psychiques et des hospitalisations au CHGR demandées par les résidents ou sous contrainte à la demande d'un tiers (Psychiatre).

Au déconfinement, nous avons demandé aux résident.es de répondre à un questionnaire concernant leur ressenti de cette période. La majorité a exprimé que la difficulté la plus importante était l'absence physique quotidienne des deux professionnelles et l'impossibilité (sauf exeption / urgence) de se rencontrer. Néanmoins, ils ont tous estimé que nos échanges téléphoniques étaient satisfaisants.

Certains résident.es ont pu indiquer l'augmentation des nuisances (surtout nocturnes) et plus de « trangressions » au Règlement de la Maison Relais en termes d'hébergement et de « dégradations » des lieux communs (buanderies, ascenseur, couloirs…).

La suppression des animations collectives a été très compliquée à vivre pour la plupart, générant beaucoup de stress et d'ennui.

[2] Guide des Maisons Relais et pensions de familles, de la région Midi-Pyrénées. Page 37.

Témoignage d'un résident

« J'ai très mal vécu le confinement. Malgré la restriction d'une heure de sortie imposée par le gouvernement, je me suis régulièrement rendu chez mon frère car c'était trop difficile de rester seul chez moi. De plus, il était gravement malade et il m'était insuportable de le laisser seul chez lui. Je participais à toutes les activités collectives de la Maison Relais, il a donc été difficile pour moi que tout s'arrête d'un coup. Cela m'a provoqué de l'ennui et du stress car je ne savais pas quoi faire de mes journées. J'ai d'ailleurs remarqué que j'ai augmenté ma consommation de tabac. Les professionnelles me manquaient au quotidien, heureusement elles nous contactaient régulièrement, cela me faisait du bien. Je les appelais moi-même tous les jours pour prendre de leurs nouvelles et discuter de ma journée.

J'avais des projets en cours qui sont tombés à l'eau et qui m'ont mis à mal. J'étais notamment en attente de l'intervention d'une aide à domicile pour m'aider dans l'entretien de mon logement et ça s'est fini par le passage d'une entreprise spécialisée au moment du déconfinement. Aussi, je devais faire un séjour temporaire à l'ALAPH d'Iffendic à cette période, mais ils n'ont pas pu m'accueillir alors que j'attendais cela avec impatience car ces temps me font énormément de bien. Je m'y requinque.

Omar »